

Cap-Santé, le 16 juillet 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 16 juillet 2025 à 19 h 15, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Patrick Bouillé
Ville de Donnacona, Sylvie Lambert
Ville de Lac-Sergent, Daniel Arteau
Ville de Neuville, Luc Bertrand
Ville de Pont-Rouge, Mario Dupont
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Danielle Ouellet
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d' Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Daniel Perron
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Daniel Béliveau, directeur général adjoint par intérim
Charles-Édouard France, directeur des finances
M. Edison Sierra, directeur adjoint du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
M. Sébastien Moisan, directeur des services techniques du service de l'évaluation foncière

Absences :

Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina
Ville de Saint-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 1^{er} au 30 juin 2025
 - 4.2 Embauches au sein de la Direction générale – Autorisation de signature
 - 4.3 Réorganisation administrative au sein de la MRC de Portneuf
 - 4.4 Budget 2026 – Nomination des membres du comité des priorités
 - 4.5 Contrat de services en communication – Autorisation de signature

- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
 - 5.1 Nomination d'une adjointe au fonctionnaire désigné chargé de l'application des règlements d'urbanisme des territoires non organisés
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
 - 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (4 règlements)
 - 6.2 Demande d'appui et de collaboration de la CAPSA pour le projet Adapt'EAU potable
 - 6.3 Entente de permission d'occupation pour l'aménagement d'une nouvelle traverse dans l'emprise du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf sur le territoire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
 - 7.1 Remplacement de matériel informatique au service de l'évaluation foncière
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**
 - 8.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Projets recommandés
 - 8.2 Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf (FSPS) – Projets recommandés
 - 8.3 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (volet 1a) – Dossier recommandé
 - 8.4 Promotion 2025 du circuit touristique portneuvois en patrimoine religieux Les Voies du Sacré
 - 8.5 Renouvellement de l'entente Espace PME Innovation - ERAC - de la Capitale-Nationale 2025-2027
 - 8.6 Réfection du hangar du Manoir Allsopp – Octroi de contrat
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
 - 9.1 Programme de subvention au transport adapté – Demande d'aide financière 2025-2026-2027
 - ~~9.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf~~
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
- 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. COMITÉ DE TRAVAIL : 6 août 2025 / SÉANCE ORDINAIRE : 20 août 2025**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 159-07-2025

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour, avec le retrait du point 9.2 *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

CR 160-07-2025

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 18 juin 2025 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bernard Gaudreau profite de l'occasion pour souhaiter la plus cordiale des bienvenues au nouveau représentant de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, soit M. Cédric Champagne, qui occupera ce poste jusqu'à la fin du présent mandat.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2025

CR 161-07-2025

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	101 369,77 \$
Service de la paie :	334 042,75 \$
Manoir Allsopp :	0 \$
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	68 660,08 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	70 037,19 \$
▪ OSEntreprendre :	14 851,87 \$
▪ Tourisme :	19 279,86 \$
▪ Accès entreprise Québec :	0 \$
▪ Entreprises et organismes Portneuf – Virage numérique :	0 \$
▪ Entente et projets culturels :	21 528,86 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	7 431,00 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	0 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
▪ Fonds Relève de la FQM :	15 000 00 \$
▪ Plan climat :	508,34 \$

Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Fonds de soutien aux entreprises :	22 436,00 \$
▪ Fonds de soutien projets structurants :	0 \$
▪ Entente CALQ :	0 \$
▪ Organismes régionaux :	0 \$
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	5 259,58 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions et/ou investissements projets MRC :	191 947,67 \$
▪ Devises portneuvoises :	0 \$
Baux :	876,69 \$
Territoires non organisés :	36 068,31 \$
GRAND TOTAL :	909 297,97 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 30 juin 2025;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de directeur général adjoint par intérim de la MRC de Portneuf, je soussigné, Daniel Béliveau, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 30 juin 2025, et ce, telles que présentées.

Daniel Béliveau
Directeur général adjoint par intérim

4.2 EMBAUCHES AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 162-07-2025

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a octroyé, en avril dernier, un contrat de service pour le remplacement temporaire par intérim de la Direction générale adjointe à M. Daniel Béliveau, lequel contrat a été prolongé au 31 mai 2025, date de son échéance (CR 080-04-2025);

CONSIDÉRANT que plusieurs postes, entre autres au sein de la Direction générale de la MRC de Portneuf et du service de développement économique, sont actuellement vacants à la suite du départ et de l'absence prolongée de certaines ressources;

CONSIDÉRANT qu'un appui immédiat à la Direction générale adjointe est requis, le temps de pourvoir les postes vacants et de permettre le retour des ressources actuellement absentes;

CONSIDÉRANT que la Direction générale adjointe a obtenu l'accord de la commission de l'administration afin de procéder à la signature d'un nouveau contrat d'emploi pour M. Daniel Béliveau et de procéder à l'embauche de deux ressources pour compléter les fonctions, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que Mmes Annie Roy et Louise Marchildon, possédant toutes deux des compétences complémentaires requises aux fonctions, ont été approchées et sont disponibles pour débiter dans la semaine du 21 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que les conditions prévues aux offres d'emploi de M. Béliveau et de Mmes Roy et Marchildon ont été présentées aux membres de la commission de l'administration, et que ces derniers s'en sont déclarés satisfaits;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf procède à l'embauche de M. Daniel Béliveau, à titre de directeur général adjoint par intérim, et de Mmes Annie Roy et Louise Marchildon, en appui à la Direction générale adjointe, et ce, pour une durée indéterminée, le tout selon les modalités plus amplement prévues à leurs offres d'emploi respectives, et autorise la signature desdites offres d'emploi;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf confirme l'exercice par M. Daniel Béliveau de tous les pouvoirs qui sont accordés par la loi aux directeurs généraux adjoints pour la durée de son mandat, y compris la signature des ententes, des chèques ainsi que tous les documents relatifs au bon fonctionnement des activités administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE AU SEIN DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 163-07-2025

CONSIDÉRANT la vacance récente du poste de greffière-trésorière adjointe de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que cette vacance représente une occasion de revoir l'organisation interne afin d'optimiser l'efficacité et de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des services et le bon fonctionnement de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf mandate la commission de l'administration pour procéder à une révision de la structure organisationnelle et de prendre les mesures nécessaires en fonction des besoins de l'organisation et des objectifs stratégiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 BUDGET 2026 – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES PRIORITÉS

CR 164-07-2025

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf procède annuellement à la création d'un comité dont le mandat est d'analyser le budget en préparation afin de présenter des recommandations pour l'adoption finale du budget prévue en novembre de chaque année;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf nomme l'ensemble des représentants du conseil de la MRC de Portneuf pour siéger à titre de membres du comité des priorités, afin d'analyser le budget en préparation et de présenter des recommandations pour l'adoption du budget de l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 CONTRAT DE SERVICES EN COMMUNICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 165-07-2025

CONSIDÉRANT l'absence actuelle de l'agente de communication de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'une aide est requise pour assurer les besoins en matière de communication, informer les citoyens et maintenir les relations avec les médias;

CONSIDÉRANT que le cabinet Fernandez, relations publiques, a soumis une offre de prix pour une banque de 165 heures, pour un tarif horaire de 265 \$;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la Direction générale à signer un contrat de services avec le cabinet Fernandez, relations publiques, pour une banque de 165 heures, pour un tarif horaire de 265 \$;

QUE la dépense soit comptabilisée à même le poste budgétaire « Honoraires professionnels autres » numéro 02 14001 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 NOMINATION D'UNE ADJOINTE AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ CHARGÉ DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CR 166-07-2025

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est responsable de l'administration et de l'application de sa réglementation d'urbanisme dans les territoires non organisés qui sont sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT qu'à l'égard des TNO, la MRC de Portneuf réalise, via un programme d'inspection sur le terrain, le contrôle et la surveillance des activités et des occupations que l'on retrouve sur ces territoires;

CONSIDÉRANT l'importance que la MRC de Portneuf accorde à l'efficacité de l'application de la réglementation d'urbanisme des TNO, notamment le respect des normes qui sont applicables à ces territoires;

CONSIDÉRANT que les fonctionnaires nommés par la MRC de Portneuf ont le devoir de veiller à l'application et au respect de l'ensemble de la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT la nature de la charge de travail associée à l'exercice de surveillance et de contrôle des TNO et la nécessité qu'en matière de procédures légales, le travail de contrôle qui est effectué sur le terrain soit réalisé par le fonctionnaire désigné ou un(e) adjoint(e);

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, la MRC de Portneuf estime qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'une adjointe au fonctionnaire désigné;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE la MRC de Portneuf nomme Mme Marie-Eve Samson à titre d'adjointe au fonctionnaire désigné chargé de l'application des règlements d'urbanisme des territoires non organisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (4 RÈGLEMENTS)

CR 167-07-2025

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 337-25 relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro URB-07.01 relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Alban;
- règlement numéro 297-25 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise le directeur général adjoint par intérim à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DEMANDE D'APPUI ET DE COLLABORATION DE LA CAPSA POUR LE PROJET ADAPT'EAU POTABLE

CR 168-07-2025

CONSIDÉRANT que la CAPSA, en tant qu'organisme de bassin versant, a obtenu du financement pour le projet Adapt'EAU potable qui vise à renforcer les capacités d'adaptation des municipalités aux enjeux liés à la protection des puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à répondre à des enjeux importants pour nos municipalités et qu'environ 50 % des sources d'eau potable ont une portée intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les sources d'eau souterraine sont vulnérables aux impacts des changements climatiques et que leur protection nécessite des efforts concertés en matière de planification, d'aménagement et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf signifie son intérêt à l'endroit de ce projet, étant donné son rôle prépondérant en aménagement du territoire et en soutien aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que ce projet pourra notamment être utile dans le cadre de l'élaboration du Plan climat de la MRC de Portneuf ainsi que de la révision de son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté à la commission de l'environnement et que celle-ci recommande au conseil de la MRC d'appuyer la CAPSA dans les démarches de réalisation du projet;

Il est proposé par M. Daniel Arteau et résolu :

QUE la MRC de Portneuf appuie la CAPSA dans les démarches de réalisation du projet Adapt'EAU potable et s'engage à collaborer à celui-ci par la participation de son personnel technique aux différentes rencontres (environ trois) qui se tiendront à cet effet;

QUE la MRC de Portneuf reconnaisse l'importance de la collaboration intermunicipale pour la protection des sources d'eau potable souterraine dans un contexte de changements climatiques et invite également les municipalités qui seront sollicitées par la CAPSA à participer aux démarches de réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 ENTENTE DE PERMISSION D'OCCUPATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE TRAVERSE DANS L'EMPRISE DU PARC RÉGIONAL LINÉAIRE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

CR 169-07-2025

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, par sa résolution CR 082-04-2018, a adopté la Politique de gestion des interventions à l'intérieur du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf le 18 avril 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a reçu une demande de la part de M. Gessy Laflamme, qui possède des lots forestiers dans la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, afin d'aménager une nouvelle traverse permanente pour lui permettre d'exploiter ses terres à bois qui sont enclavées par le tracé du corridor de la piste;

CONSIDÉRANT que le demandeur a indiqué à la MRC qu'il a tenté sans succès, au cours des dernières années, de s'entendre avec son voisin pour utiliser un chemin forestier déjà existant plus à l'ouest afin de pouvoir traverser l'emprise et que cette mésentente fait en sorte que l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès est nécessaire pour désenclaver et rendre accessibles ses lots à bois;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à aménager une nouvelle traverse de 5 mètres de large implantée à angle droit à l'intersection de la piste afin d'assurer le passage sécuritaire des véhicules à cet endroit et que, compte tenu de la nature du terrain, un plateau de remblai devra être érigé à la hauteur de l'approche nord de la traverse pour faciliter l'accès des véhicules;

CONSIDÉRANT que l'accès se fera exclusivement en camions légers et que l'utilisation de la traverse pour le transport du bois sera faite en dehors de la saison de motoneige diminuant ainsi les risques pour la sécurité des usagers à l'intersection;

CONSIDÉRANT que l'octroi de cette permission d'occupation nécessitera par ailleurs l'aménagement de certaines infrastructures pour assurer la protection de l'intégrité du parc régional linéaire, de même que la sécurité des utilisateurs et que les coûts associés à la mise en place et à l'entretien de l'ensemble des infrastructures devront être à la charge du demandeur;

CONSIDÉRANT que des visites sur le terrain effectuées sur place par les intervenants au dossier (MRC de Portneuf/VPJCP) ont permis de

déterminer les interventions appropriées à appliquer à l'égard de la nouvelle intersection, notamment l'installation de barrières sur le chemin d'accès de part et d'autre de la piste pour empêcher les intrusions de véhicules motorisés non désirés;

CONSIDÉRANT que ce projet a été analysé en considérant les critères inhérents du cadre d'intervention dictés par la politique de gestion des occupations et que, selon les termes de celle-ci, la MRC de Portneuf est responsable d'octroyer les permissions d'occupation s'il s'agit d'une demande pour une utilisation du terrain sans y effectuer de construction incluant pour l'aménagement d'une voie d'accès ou d'une traverse;

CONSIDÉRANT que, dans le contexte de l'entente, le demandeur s'engage à assurer le maintien de l'intégrité structurelle et fonctionnelle du parc régional linéaire, à ne procéder à aucun autre aménagement sans l'autorisation de la MRC de Portneuf ainsi qu'à payer les frais de 250 \$ applicables à l'élaboration d'une permission d'occupation;

CONSIDÉRANT que la permission d'occupation de l'emprise ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire et qu'elle ne constitue qu'une simple tolérance qui reste assujettie au respect des conditions qui ont mené à sa délivrance;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf doit recevoir l'approbation du ministère des Transports relativement à ce projet d'infrastructure;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise la direction générale à accorder au nom de la MRC de Portneuf la permission d'occupation requise visant à aménager une nouvelle traverse pour véhicules dans l'emprise du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf à la faveur de M. Gessy Laflamme sur la base des modalités et des conditions fixées dans la permission d'occupation et sous réserve de l'accord préalable des autorités du ministère des Transports;

QUE la MRC de Portneuf requière la signature d'une déclaration écrite de la part du demandeur à l'effet qu'à la fin des travaux, il s'engage à déposer à la MRC un rapport de conformité produit par un professionnel compétent en la matière aux fins de confirmer notamment le respect intégral du plan de conception, de même que l'état de stabilité de l'ouvrage à être implanté dans l'emprise à l'approche de l'intersection de la piste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 REMPLACEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CR 170-07-2025

CONSIDÉRANT que Windows 11 doit être installé sur tous les postes informatiques au plus tard le 14 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que des failles de sécurité majeures pourraient survenir si Windows 11 n'est pas installé;

CONSIDÉRANT que les anciens postes de type mobile de l'équipe d'inspection du service de l'évaluation foncière sont incompatibles avec Windows 11;

CONSIDÉRANT que la recommandation du conseil de la MRC est de remplacer ces postes incompatibles avec Windows 11 pour des postes compatibles, au plus tard le 14 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été réalisées, conformément à sa politique d'achat, et que les propositions suivantes ont été reçues :

Modèle	Prix
Panasonic FzG2	61 200 \$ taxes incluses
Thinkpad X12	27 600 \$ taxes incluses
Microsoft Surface Pro 11	34 913 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'acquisition de postes compatibles pour l'équipe d'inspection du service de l'évaluation foncière, et propose le modèle Panasonic FzG2, pour et en considération d'une somme de 61 200 \$, taxes incluses;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Informatique – Évaluation » numéro 23 02501 726;

QUE la Direction générale soit autorisée, par la présente résolution, à signer tous les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

8.1 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 171-07-2025

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 11 394 558 \$ à être accordée pour la période 2018-2025 (incluant un addenda de bonification signé en octobre 2020);

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 686 776,29 \$, sont toutefois gelées en attente de la signature d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets dans un esprit de proactivité;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Aides financières non remboursables				
Entreprise/dossier	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
Salon de quilles Futura Itée	Modernisation complète	573 000 \$	Donnacona	100 000 \$
CAEI Clinique vétérinaire du comté	Démarrage	3 100 000 \$	Pont-Rouge	100 000 \$
	TOTAL COÛT DE PROJET :	3 673 000 \$	TOTAL RECOMMANDÉ :	200 000 \$

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières non remboursables telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE ces aides soient versées dès que les sommes redeviendront disponibles, soit à la signature de la nouvelle entente FRCN à intervenir au cours des prochaines semaines;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF (FSPS) – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 172-07-2025

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse de projets reçus lors de sa réunion tenue le 3 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés ci-après :

Volet local					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/admissible	Montant recommandé
PSL 2025-04	Municipalité de Saint-Ubalde	Mise en place d'un gym municipal	32 562 \$	20 000 \$ 20 000 \$	20 000 \$
PSL 2025-05	Municipalité de Rivière-à-Pierre	Une bibliothèque pour tous	21 725 \$	13 000 \$ 13 000 \$	13 000 \$

Volet territorial					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/admissible	Montant recommandé
PST 2025-02	Ville de Donnacona	La Rentrée Festive de Donnacona	60 000 \$	10 000 \$ 10 000 \$	10 000 \$

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandées par le Comité d'évaluation des projets (CEP);

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions d'aide liées aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (VOLET 1A) – DOSSIER RECOMMANDÉ

CR 173-07-2025

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté un Programme d'aide à la restauration patrimoniale dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier le 9 décembre 2020 (CR 294-12-2020);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale (CR 146-05-2021) vient encadrer la mise en œuvre de ce programme;

CONSIDÉRANT que le Comité d'analyse des projets de restauration s'est réuni le 16 juin 2025 afin d'étudier le dossier soumis en fonction des critères d'analyse et des modalités prévus à la politique (CR 146-05-2021) et recommande le projet suivant totalisant un montant de 3 340 \$:

# dossier	Projet	Municipalité	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
PAR 2024-18	Restauration de la maçonnerie et de la base du monument Sacré-Cœur	Saint-Casimir	6 637 \$	6 637 \$	3 340 \$

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde la subvention mentionnée ci-dessus pour un total de 3 340 \$, somme disponible au budget du Programme d'aide à la restauration patrimoniale;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente avec le promoteur du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 PROMOTION 2025 DU CIRCUIT TOURISTIQUE PORTNEUVOIS EN PATRIMOINE RELIGIEUX LES VOIES DU SACRÉ

CR 174-07-2025

CONSIDÉRANT que le circuit Les Voies du Sacré est un attrait incontournable mettant de l'avant des joyaux d'architecture et d'art religieux de la région portneuvoise;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf coordonne les efforts de développement et de promotion pour en favoriser la visibilité;

CONSIDÉRANT que pour la saison estivale 2025, certains outils de communication doivent être mis à jour, notamment la refonte des dépliants, la conception des nouvelles enseignes et la conception d'un nouveau panobus pour les véhicules de la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP);

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de retenir les services de M^{me} Cathy Raymond, designer graphique, afin d'assurer une continuité avec l'identité visuelle actuelle, selon les tarifs proposés ci-dessous :

Refonte du dépliant <i>Les Voies du Sacré</i>	468,75 \$
Conception et fabrication des enseignes	2 484,50 \$
Conception de l'affiche grand format (panobus)	300,00 \$
Montant net total :	3 253,25 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces investissements s'ajoutent les frais d'impression des dépliant, lesquels s'élèvent à un total de 1 373,85 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. Luc Bertrand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf octroie le contrat de services pour la refonte graphique des outils de communication pour le circuit Les Voies du Sacré à M^{me} Cathy Raymond, designer graphique, selon les tarifs proposés, pour un montant net total de 3 253,25 \$;

QUE le conseil autorise la dépense liée aux frais d'impression des dépliant à l'entreprise Imprimerie Germain Itée, s'élevant à 1 373,85 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la dépense, totalisant une somme de 4 627,10 \$ incluant les taxes applicables, le cas échéant, soit comptabilisée à même les postes budgétaires « Voies du Sacré » numéro 02 75131 970 et « Projets autonomes arts et patrimoine – MRC » numéro 02 75120 970 pour les sommes excédentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ESPACE PME INNOVATION - ERAC - DE LA CAPITALE-NATIONALE 2025-2027

CR 175-07-2025

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a annoncé récemment que les Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) deviendront des Espaces PME Innovation;

CONSIDÉRANT que le mandat des Espaces PME Innovation sera axé sur l'accompagnement direct des entreprises, le développement de l'expertise à l'interne des Espaces et l'animation de l'écosystème régional d'innovation et qu'ils seront reconnus comme étant la deuxième ligne de soutien aux entrepreneurs en innovation;

CONSIDÉRANT que la dernière entente s'est terminée le 31 mars 2025 et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement pour 2025-2027 en identifiant un nouvel organisme porteur;

CONSIDÉRANT que, lors de leur réunion du 5 mai 2025, les partenaires de l'Entente, soit la MRC de Portneuf, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est et la Ville de Québec, ont signifié leur accord de conclure une entente avec Développement Côte-de-Beaupré, à titre d'organisme porteur de l'Entente Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale, pour la

période débutant à la date du dépôt officiel d'une demande d'aide financière auprès du MEIE jusqu'au 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de Développement Côte-de-Beaupré, par voie de sa résolution 2025-CE-05-15 adoptée le 15 mai 2025, a accepté d'être l'organisme porteur de l'Entente PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027 et, qu'à cette fin, a déposé ce même jour la demande d'aide financière au Programme d'appui au fonctionnement d'organismes de développement économique (PAFODE) auprès du MEIE;

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré signera une nouvelle entente avec le MEIE pour la mise en œuvre de l'Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027 en vertu dudit programme nommé au paragraphe précédent, et ce au bénéfice de tous les partenaires de l'Espace;

CONSIDÉRANT que les partenaires régionaux de l'Espace PME Innovation, que sont les MRC et la Ville de Québec, ont convenu de séparer leur entente avec Développement Côte-de-Beaupré en deux ententes distinctes, c'est-à-dire une entre la Ville de Québec et Développement Côte-de-Beaupré et une autre entre les six MRC et Développement Côte-de-Beaupré pour ce même projet;

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré devra se conformer aux différentes dispositions prévues à l'entente signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que le budget est réparti de la façon suivante :

	REVENUS	2025-2026	2026-2027 *	Entente totale
60 %	MEIE	202 500	202 500	405 000
31,36 %	Ville de Québec	105 840	105 840	211 680
8,64 %	Les 6 MRC de la Capitale-Nationale	29 160	29 160	58 320
100 %	TOTAL REVENUS :	337 500	337 500	675 000
TOTAL DÉPENSES :		337 500	337 500	675 000

Détails des revenus				
60 %	MEIE Programme d'appui au fonctionnement des organismes de développement économique	202 500	202 500	405 000
0,76 %	MRC de Charlevoix-Est	2 565	2 565	5 130
0,80 %	MRC de Charlevoix	2 700	2 700	5 400
1,52 %	MRC de La Côte-de-Beaupré/Développement Côte-de-Beaupré	5 130	5 130	10 260
0,44 %	MRC de L'Île-d'Orléans	1 485	1 485	2 970
2,48 %	MRC de La Jacques-Cartier	8 370	8 370	16 740
2,64 %	MRC de Portneuf	8 910	8 910	17 820
31,36 %	Ville de Québec	105 840	105 840	211 680
100 %	TOTAL REVENUS :	337 500	337 500	675 000

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet, M. Bernard Gaudreau, à signer l'entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et Développement Côte-de-Beaupré dans le cadre de l'Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027;

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Josée Frenette, à verser une contribution maximale totale de 17 820 \$ à Développement Côte-de-Beaupré pour l'entente 2025-2027 à même le Fonds régions et ruralité (FRR), répartie également pour 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 RÉFECTION DU HANGAR DU MANOIR ALLSOPP – OCTROI DE CONTRAT

CR 176-07-2025

CONSIDÉRANT que le hangar du Manoir Allsopp présente beaucoup de dégradations, que des travaux sont nécessaires afin de le préserver en bon état et que ceux-ci ne peuvent être reportés;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix pour la réalisation des travaux a été faite en mai dernier auprès de deux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de M. Jean-Vincent Bazinet s'avère la plus basse des deux offres proposées, soit au montant total de 25 453 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT qu'après analyse des offres de service, celle de M. Jean-Vincent Bazinet amène des solutions mieux adaptées selon l'état du bâtiment et ses problématiques à résoudre;

CONSIDÉRANT que la méthodologie des travaux à effectuer ainsi que la clarté des recommandations de M. Bazinet correspondent aux critères demandés;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de retenir les services de M. Jean-Vincent Bazinet pour la réalisation des travaux sur le hangar du Manoir Allsopp;

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi du contrat avec l'entrepreneur M. Jean-Vincent Bazinet pour la réfection du hangar du Manoir Allsopp pour un montant total de 25 453 \$ (taxes incluses);

QUE la somme de 25 453 \$ (taxes incluses) pour financer ce projet soit prise à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – volet 3 « Signature innovation » (FRR3);

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et le directeur général adjoint par intérim à signer le contrat avec l'entrepreneur mandaté pour la réfection du hangar du Manoir Allsopp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2026-2027

CR 177-07-2025

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a accepté, par sa résolution CR 121-06- 2011, d'agir à titre de mandataire pour les municipalités participantes dans le dossier des services de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, dans sa résolution CR 242-12-2012, a confié la gestion du transport adapté à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) et qu'un protocole d'entente a été signé à cet effet;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes ont adopté le budget du transport adapté, le plan de transport et la grille tarifaire 2025, par résolution;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes au transport adapté prévoient contribuer comme suit :

- 2025 = 129 000 \$
- 2026 = 135 450 \$
- 2027 = 142 225 \$

CONSIDÉRANT qu'en 2024, 12 136 déplacements ont été effectués, et qu'il est prévu d'effectuer 12 530 déplacements en 2025, 13 090 en 2026 et 13 130 en 2027;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la mobilité durable pour prise de décision;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC confirme au ministère des Transports et de la mobilité durable l'engagement de la MRC de Portneuf de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget;

QUE le conseil de la MRC demande au ministère des Transports et de la mobilité durable de lui octroyer dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une contribution financière de base de 319 213 \$ par année, pour 2025-2026-2027;

QUE le conseil de la MRC demande au ministère des Transports et de la mobilité durable d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire, les allocations pour les longues courses et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;

QUE le conseil autorise la Direction générale de la MRC de Portneuf à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PORTNEUF

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

M. Bernard Gaudreau informe l'assemblée de la tenue de 2 consultations publiques à Saint-Raymond et à Pont-Rouge concernant l'adoption de la vision du schéma d'aménagement et de développement, et que la prochaine consultation publique est prévue en août prochain.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'à la suite d'une rencontre tenue récemment, les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'à la suite d'une rencontre tenue récemment, des discussions ont porté sur le projet Adapt'EAU potable qui a fait l'objet d'une résolution dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard Gaudreau mentionne que des rencontres de travail tenues actuellement portent sur des discussions concernant la restructuration de l'organisation, avec la participation de M. Daniel Béliveau et de son équipe.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Bernard Gaudreau mentionne que lors de la rencontre tenue ce matin, il y a eu des discussions portant sur les prochaines étapes du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie et des documents connexes.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Jacques Delisle mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

M. Mario Alain informe l'assemblée qu'à la suite des coupures budgétaires de la part du CIUSSCN dans le domaine du transport, il a été informé que Mme Maryse Perron, directrice générale de la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP), avait eu des discussions avec leurs représentants. Ce dossier reste à suivre.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Bernard Gaudreau informe l'assemblée qu'en fin de semaine dernière, la MRC a reçu, accompagnée de Mme Lise Baillargeon, mairesse, de MM. Patrick Bouillé, Claude Duplain et Raymond Francoeur, maires, ainsi que lui-même, la visite de M. Guillaume Tremblay, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Des échanges se sont tenus concernant les enjeux vécus dans la région de Portneuf, et M. Gaudreau tient à remercier plus particulièrement M. Claude Duplain qui a favorisé cette rencontre avec M. Tremblay.

Également, M. Gaudreau relate l'événement *Tous pour UN – Ensemble pour la cause* (10^e édition) tenu à Saint-Raymond en fin de semaine dernière. En fait, la Ville de Saint-Raymond avait décidé d'offrir l'opportunité à plusieurs membres de l'Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP) de pouvoir jouer une partie de balle molle contre les élus; il ajoute que cette activité chaleureuse a été grandement appréciée, et encourage la poursuite de ce type d'initiative dans plusieurs secteurs de notre magnifique région! M. Claude Duplain tient à féliciter et à remercier M. William Alain et Mme Meggie Perron, directrice générale de l'APHP, pour leur grande implication envers l'organisation.

Pour faire suite au *Festival d'été de Québec (FEQ)*, M. Gaudreau tient à remercier l'ensemble des gens de la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) pour avoir offert un service de navettes, et ce,

malgré le contexte particulier de la grève qui a affecté le réseau de transport en commun de la ville de Québec.

M. Gaudreau mentionne qu'une annonce a été faite à Rivière-à-Pierre la semaine dernière concernant une aide financière à la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre, celle-ci ayant bénéficié d'un soutien du gouvernement du Québec, via le programme *Commerces de proximité*, ainsi que le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN). Il tient à remercier Mme Danielle Ouellet, mairesse, ainsi que toute son équipe, pour leur excellent travail.

Mme Danielle Ouellet mentionne qu'une conférence de presse aura lieu le 21 juillet prochain à 10 h sur le site des Chutes de la Marmite relativement à l'inauguration du *Sentier du lac Clair* (6,5 km de niveau intermédiaire). Ce sentier a été réalisé grâce au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), du Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'état de la MRC de Portneuf ainsi que de la participation de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, totalisant un montant de 121 000 \$.

M. Mario Dupont lance une invitation à venir participer à l'événement *Fabrik'Art* qui se tient à tous les mercredis, jeudis et vendredis du 25 juin au 22 août prochains, sur la rue de la Fabrique à Pont-Rouge. Il invite également la population à l'événement *Vacances en spectacles* qui aura lieu du 21 au 26 juillet prochains à Pont-Rouge.

En terminant, M. Gaudreau invite la population à participer aux différents événements qui se tiendront sur le territoire au cours des prochaines semaines.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

13. COMITÉ DE TRAVAIL : 6 AOÛT 2025 / SÉANCE ORDINAIRE : 20 AOÛT 2025

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 178-07-2025

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 45 sur la proposition de Mme Sylvie Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

Le directeur général adjoint par intérim,

Bernard Gaudreau

Daniel Béliveau